

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°21 du 29 juin 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 23 juin 2017 Date d'affichage : 23 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Votants : 24

L'an deux mil dix sept, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain WURTZ

avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

M. Yves RIPOCHE

avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON

Mme Linda HELLA

avait donné pouvoir à Mme Sylvette AMESTOY

Mme Emmanuelle AVERTY

avait donné pouvoir à M. Roseline DROUIN

M. Amar HADDOU

avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE

Absentes excusées :

Mme Joëlle COLLET Mme Sarah BERREGHIS Mme Karine VASSELIN

Absents:

M. Philippe MAILLARD
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sandra POPIELUCH-NGUYEN, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2017.

00 - DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2017-18 à 2017-20.

01 - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR : « PRIMES-INDEMNITES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour de l'article 59 « primes et indemnités » dans la quatrième partie du règlement intérieur des agents communaux.

02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable public.

03 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Madame la Maire, à l'unanimité par 23 voix pour, approuve le compte administratif du budget communal 2016.

04 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur :

- l'affectation en fonctionnement au compte R-002 de 1 781 057,60 €
- l'affectation en investissement au compte R-001 de 305 969,28 €.

<u>05 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2017</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le budget supplémentaire 2017.

06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- CERN: 120 € - TCC: 2 500 €

- Conservatoire : 4 000 €

et autorise Madame la Maire à signer un avenant à la convention avec l'AFELP afin de procéder à un complément de subvention d'un montant de 500 €.

<u>07 - CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES DES TROIS PROJETS IMMOBILIERS</u> CEDES AU PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR BGF INVEST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à signer au nom de la Commune les conventions de rétrocession à la commune des voiries, délaissés et espaces verts créés lors de l'aménagement des trois terrains de la ZAC du Bois d'Aton, de la rue du Trou Tonnerre et de la rue Fleury cédés à BGF INVEST.

08 - CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE LA SIGNALISATION TRICOLORE : ADOPTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la remise en gestion de la signalisation lumineuse tricolore à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

<u>09 – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour :

- prend acte de la convention cadre pour l'ouverture du « système d'information géographique » aux communes membres de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,
- autorise Madame la Maire à signer toute convention et document afférents à l'ouverture du système d'information géographique de la CACP à la commune.

10 - CONVENTION D'EQUILIBRE TERRIORIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour :

- valide la convention d'équilibre territoriale
- autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous les actes administratifs, juridiques et financiers relatif à ce dossier.

11 – APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS (PEP) DE LA ZAC DU BOIS D'ATON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le Projet d'Equipements Publics de la ZAC du Bois d'Aton et notamment le principe d'aménagement des voies internes et autres espaces publics qui seront remis par Cergy-Pontoise Aménagement à la Commune ainsi que leur intégration dans le domaine communal.

L'ordre du jour étant épuise, la séance est close à 23h30.

Elvira JAQUEN

Maire de Courdimanche, Conseillère Régionale d'Ile-de-France